

Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers présents : 67 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 15 Absent(s) excusé(s) : 28 Absent(s) : 6
---	---	--

Date de convocation : 26 septembre 2023

Vote(s) pour : 74
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 2 octobre 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2023-10-02-CM-6 :

Mise à jour de la délibération de principe sur le projet de déploiement de l'hydrogène sur le territoire métropolitain présenté à l'ADEME, dans le cadre de son appel à projet 'Ecosystèmes territoriaux hydrogène'.

Rapporteur : Madame Frédérique LOGIN

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les compétences lutte contre la pollution de l'air, contribution à la transition énergétique et production d'hydrogène renouvelable ou bas-carbone exercées par Metz Métropole,

VU l'appel à projet « Ecosystèmes territoriaux hydrogène » lancé par l'ADEME en mai 2023, et visant à développer, au sein des territoires, des écosystèmes couvrant la production d'hydrogène, sa distribution et ses usages,

CONSIDERANT la volonté d'organiser le renouvellement, par étapes, d'une partie des véhicules lourds de la flotte métropolitaine en véhicules à hydrogène,

CONSIDERANT plus largement la volonté de développer une filière hydrogène sur le territoire de Metz Métropole,

CONSIDERANT la volonté de l'Etat affichée dans ses différentes stratégies d'accélérer le déploiement de l'hydrogène sur le territoire national,

CONSIDERANT le partenariat avec UEM, régie locale spécialiste des énergies renouvelables, et John Cockerill, équipementier fabricant d'électrolyseurs,

CONSIDERANT la participation de Metz Métropole au capital de la SAS H2 Metz, dont l'objet principal est la production, la distribution et la vente d'hydrogène renouvelable ou bas-carbone,

APPROUVE les orientations du projet, à savoir :

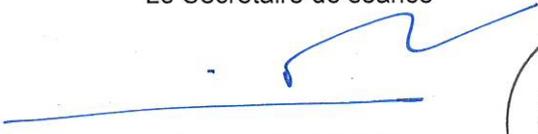
- Le développement et la structuration d'une filière hydrogène complète sur le territoire métropolitain,
- Un renouvellement progressif en véhicules à hydrogène d'une partie de la flotte de bus et de bennes à ordures ménagères de la métropole sur la période 2025 à 2030,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à transmettre cette délibération à l'ADEME en cas de sélection du dossier dans le cadre de l'appel à projet « Ecosystèmes territoriaux

hydrogène ».

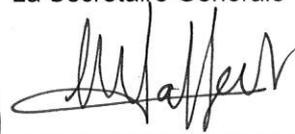
Metz, le 3 octobre 2023

Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT



Résumé de l'acte

057-200039865-20231002-2023-10-DC6-DE

Numéro de l'acte : 2023-10-DC6
Date de décision : lundi 2 octobre 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Mise à jour de la délibération de principe sur le projet de déploiement de l'hydrogène sur le territoire métropolitain présenté à l'ADEME, dans le cadre de son appel à projet ' Ecosystèmes territoriaux hydrogène '
Classification : 8.8 - Environnement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 04/10/2023
Numéro AR : 057-200039865-20231002-2023-10-DC6-DE
Document principal : 99_DE-6.pdf

Historique :

03/10/23 16:39	En cours de création	
03/10/23 16:40	En préparation	Catherine DELLES
04/10/23 10:59	Reçu	Catherine DELLES
04/10/23 11:00	En cours de transmission	
04/10/23 11:01	Transmis en Préfecture	
04/10/23 11:06	Accusé de réception reçu	